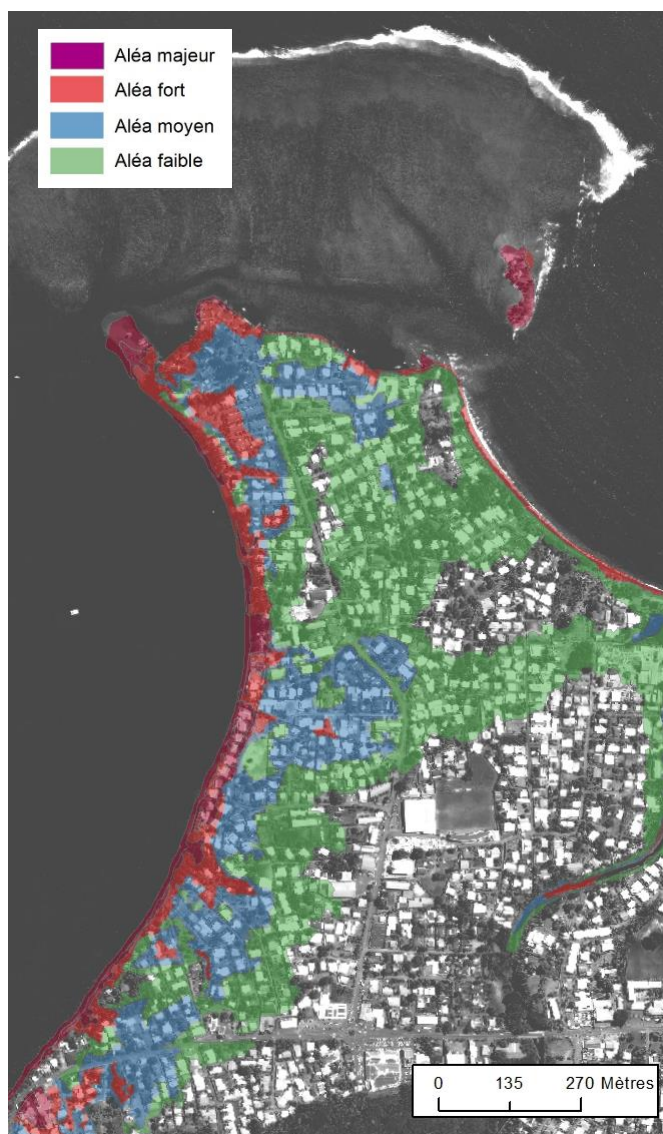
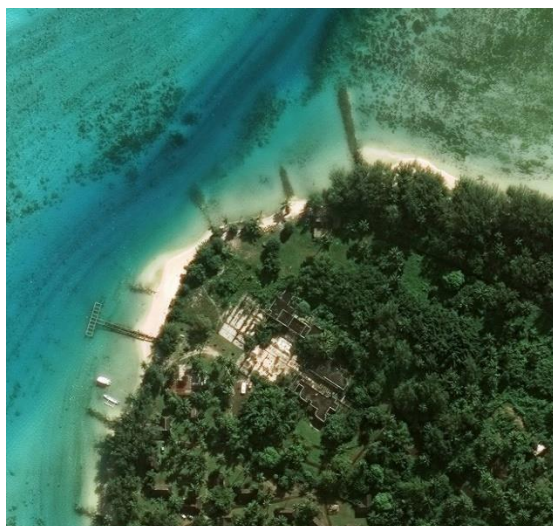




GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT DE TERRAINS EN BORDURE LITTORALE

Direction de la Construction et de l'Aménagement
Cellule Etudes et Conseils en Aménagement



Généralités

Le présent document énonce, à titre d'information du public, des préconisations et principes généraux qui doivent être appliqués pour tout projet d'aménagement ou de construction en bord de mer afin :

- d'intégrer la gestion des risques littoraux aux projets d'aménagement,
- de ne pas aggraver les risques ou leurs effets directs ou indirects,
- de limiter les impacts sur les avoisinants,
- de limiter les impacts sur la dynamique naturelle du rivage.

L'objectif est de concilier projet d'aménagement, protection contre les risques naturels et préservation de l'environnement.

Le respect des points présentés ci-après n'assure pas la délivrance d'une autorisation de la part de l'Administration mais permet de tenir compte du principe de prévention et de gestion des risques de submersion marine. De cette façon, l'instruction technique de la demande d'autorisation peut se voir facilitée.

Comment aménager au mieux en bordure littorale ?

- 1) *Je ne fais pas de remblai maritime, ni d'ouvrage lourd en contact avec la mer*
- 2) *Je conserve une zone naturelle entre le rivage et le projet*
- 3) *J'assure une bonne gestion des eaux pluviales*
- 4) *Je végétalise*
- 5) *J'assure une transparence hydraulique (clôture ajourée, pilotis)*

Exemple d'un aménagement en remblai en bordure de lagon à Huahine préservant la zone d'expansion des vagues



Comment assurer une transparence hydraulique ?

- ✓ Je construis sur **pilotis**,
- ✓ Je mets en place des **clôtures ajourées**,
- ✓ Je choisis des decks, pontons, portiques flottants ou sur pilotis.

Mais pourquoi ?

- Pour laisser la mer venir et repartir, sans entrave, en cas d'épisode de submersion,
- Pour maintenir la transparence en permanence sous les habitations,
- Pour réduire l'imperméabilisation des surfaces,
- Pour limiter la modification du transit sédimentaire,
- Pour limiter l'impact sur l'écosystème local.

Réglementation : à compter du 1er janvier 2023, en zone d'aléa de submersion marine, obligation de surélévation :

- ✓ à +1 m/TN en aléa moyen,
- ✓ à +50 cm/TN en aléa faible.

Exemple d'une construction sur pilotis à Tikehau



Exemple de pontons transparents hydrauliquement à Raiatea



Je veux protéger mon terrain de l'érosion, quelle solution adopter ?

Les enrochements

- Les positionner en arrière plage,
- Les incliner,
- Limiter le risque d'affouillement.

Enrochement de grande dimension avec remblai à Toa'Ta



Les murs

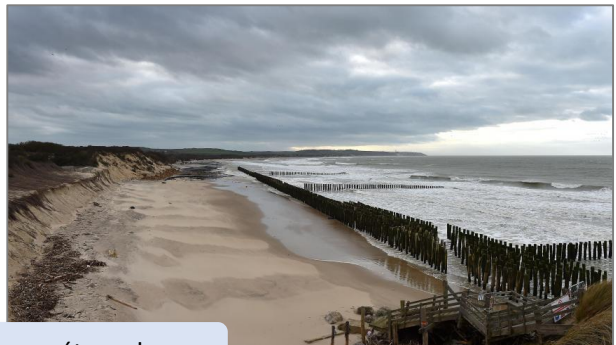
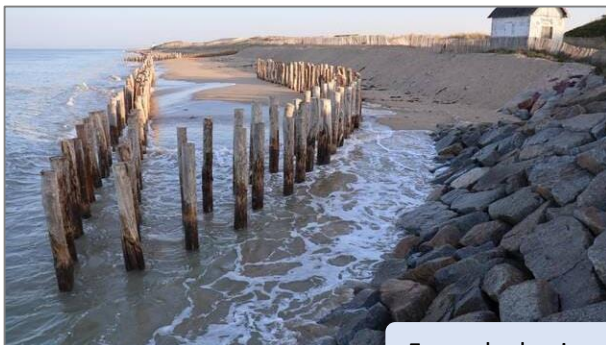
- Les positionner en arrière plage,
- Les incurver,
- Limiter le risque d'affouillement.

Mur incurvé à la pointe Vénus



Je mets en place des pieux hydrauliques :

- pieux en **bois plantés verticalement suivant un espacement régulier,**
- implantés parallèlement ou perpendiculairement au rivage sur plusieurs dizaines de mètres,
- utilisés **pour dissiper l'énergie des vagues avant la plage** favorisant ainsi sa stabilité.



Exemple de pieux en métropole

Je mets en place des boudins en géotextile

- correspondent à la version souple des brise-lames et des épis,
- **permettent de maintenir partiellement le sable sans bloquer les courants,**
- solution très économique et très facile à mettre en place.

> Je prends conseil auprès d'un bureau d'études.

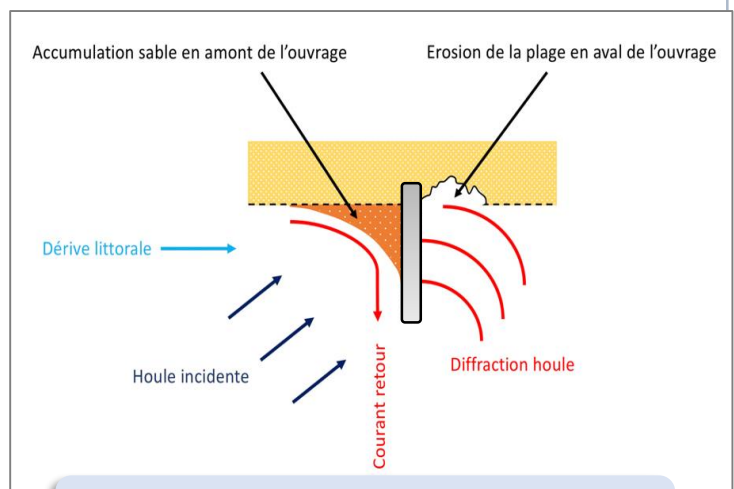
Ouvrage anthropique pour lutter contre l'érosion de la plage de Tahiamanu à Moorea



Les épis, un ouvrage à éviter

- **perturbent le transit sédimentaire aux avoisinants** : apparition d'un talus d'érosion et mise à nu des systèmes racinaires pour les parcelles en aval des épis,
- provoquent un **risque d'affouillement** et un risque de pollution terrigène par impact direct des vagues sur l'ouvrage,
- modifient localement l'écosystème.

> Je prends conseil auprès d'un bureau d'études.



Exemple d'épis à la pointe Matira à Bora Bora
(image satellite de 2020)

Je végétalise

- pour augmenter l'infiltration dans les sols,
 - pour réduire le ruissellement des eaux de surface,
 - pour ralentir et limiter l'érosion,
 - pour limiter la pollution terrigène.
- Les espèces doivent être placées par taille croissante du rivage vers la terre.

Que planter en bas de plage ?

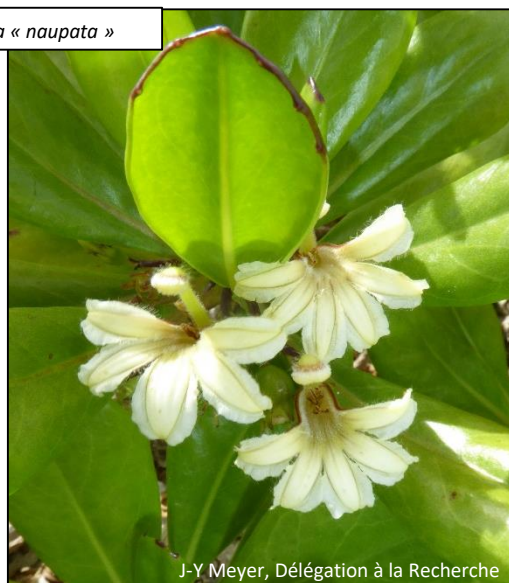
- Préférer des lianes et herbacées rampantes fixant le sable. Exemples sur les photographies.



Ipomea pes-caprae, « pohue tatahi »



Scaevola taccada « naupata »



J-Y Meyer, Délégation à la Recherche

Que planter en haut de plage ?

- Arbustes et petits arbres qui poussent rapidement. Exemples sur les photographies.

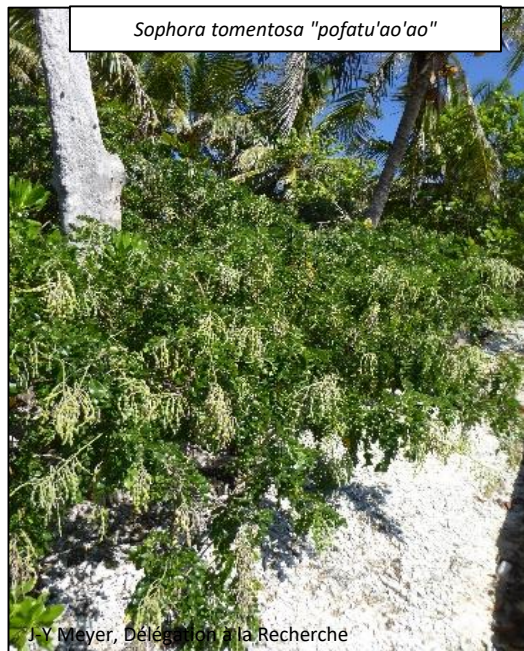


Cordia subcordata « tou »

J-Y Meyer, Délégation à la Recherche



J-Y Meyer, Délégation à la Recherche



Sophora tomentosa "pofatu'ao'ao"

J-Y Meyer, Délégation à la Recherche



Thespesia populnea "miro"

J-Y Meyer, Délégation à la Recherche



J-Y Meyer, Délégation à la Recherche



Pandanus tectorius "fara"

A éviter

- Plantations massives de « aito »,
- Plantation de « riri » et autres « vetiver »
- Mangrove et autres espèces introduites et envahissantes en Polynésie française (« wedelia » par exemple),

Comment puis-je aménager durablement ?

- ✓ Je privilégie les **aménagements en arrière plage** pour conserver l'équilibre naturel du rivage et limiter l'exposition des enjeux,
- ✓ **J'évite les remblais maritimes** et la mise en place d'**ouvrages lourds** en contact direct avec la mer (murs, enrochements, etc.),
- ✓ **J'évite les ouvrages verticaux** et je privilégie les **enrochements couchés** et les **murs incurvés** afin de réduire les effets de réflexion. **Je limite les remblais** uniquement pour des rehaussements. Je ne gagne pas d'espace sur la mer,
- ✓ **Je conserve une zone de plage** ou je mets en place une zone de dissipation de l'énergie des vagues,
- ✓ J'assure la **bonne gestion des eaux pluviales** avec la mise en place de caniveaux périphériques et en inclinant correctement la plateforme,
- ✓ Je construis sur **pilotis** en retrait du rivage,
- ✓ J'assure la **transparence hydraulique** pour les clôtures, les pontons...,
- ✓ J'applique le principe de rénovation pour les ouvrages existants,
- ✓ Je favorise la **végétalisation** du site **pour limiter l'érosion**,
- ✓ Je participe à l'**harmonisation de la ligne de rivage**,
- ✓ Je limite la **pollution terrigène** lors des travaux (ex : système d'écrans).

Coupe schématique illustrant les règles de bonnes pratiques

